|  |
| --- |
| RésuméCe document présente le projet de Programme et de budget 2022-2025 (premier exercice 2022-2023) du Secrétariat, la première période quadriennale de la nouvelle Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (document IOC/A-31/4.1.Doc(1)), préparé sur la base des orientations reçues par le Conseil exécutif de la COI par la résolution de la COI [EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000375848_fre).Décision proposée : Après une brève introduction et l’examen en plénière du point 4.2, l'Assemblée de la COI est invitée à prendre note du présent rapport et à examiner le projet de décision présenté sous la référence IOC/A-31/4.2 dans le document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/A-31/AP). Le document sera examiné plus avant par le Comité financier, organe statutaire à composition non limitée établi pour la durée de la session, et la décision sera intégrée dans le projet de résolution que ce dernier soumettra à l’Assemblée pour adoption au titre du point 4.4, conformément au paragraphe 15 des Directives révisées pour la préparation et l’examen des projets de résolution ([IOC/INF-1315](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=9281)). |

## INTRODUCTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COI

1. Le rôle essentiel des océans dans un très grand nombre d’aspects du développement durable se traduit par l’importance du maintien et du renforcement des moyens d’action de la COI. Nous vivons aujourd’hui à une époque où la valeur de l’océan pour la civilisation est de mieux en mieux comprise. Il existe une possibilité, jusqu'alors inimaginable, qu'une planification des océans basée sur la science permettra d'inverser le déclin de la santé des océans et de continuer à bénéficier de ses ressources. Cependant, jusqu'à présent, la valeur des sciences océaniques et la nécessité d'une action coordonnée n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la prise de décision nationale et internationale, pas plus qu'elles ne le sont dans les ressources passées ou actuelles dont dispose la COI.
2. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2020) a pour vocation de faire évoluer cette situation, en incitant de multiples parties prenantes à donner plus de moyens aux sciences océaniques et à les mettre au service de la réalisation des grands défis de notre temps. En outre, on attend beaucoup de la contribution de la COI à deux processus clés des Nations unies, à savoir l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que le nouvel instrument international juridiquement contraignant (ILBI) dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Ces quatre grands domaines d'action (fonctions essentielles de la COI, Décennie, CCNUCC et BBNJ) seront les principaux volets de la nouvelle Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et du programme de travail de la COI pour 2022-2025. La COI travaille sur sa nouvelle SMT depuis 2018, cependant, au moment de la rédaction de cette introduction, la pandémie de COVID-19 est devenue la principale préoccupation du monde. À l’instar des dramatiques pandémies qui ont frappé le monde vivant lors des siècles passés, le COVID-19 va porter atteinte aux économies des pays et modifier le cadre de pensée de la société et des décideurs. Il conviendra d’examiner sérieusement le rôle des océans pour la santé de l’homme, l’occasion qui est offerte à l’humanité de commencer à agir de façon bien plus durable après le ralentissement de l’économie causé par la pandémie, ainsi que les effets du confinement sur le milieu marin et les activités menées dans les océans et les zones côtières.
3. Avant la pandémie en cours, la Conférence générale de l’UNESCO avait approuvé à sa 40e session, la proposition de scénario budgétaire pour 2020-2021 (40 C/5), sur la base de crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour un montant de 534,6 M$ (11,1M$ dollars pour la COI ou, sans contribution aux charges communes, 10,9 M$). Pour l’essentiel, ce budget a offert à la COI la possibilité de poursuivre les travaux de son Secrétariat au même niveau que pendant l’exercice biennal précédent et d’allouer à la Décennie un financement très modeste. Le budget intégré de la COI pour 2020-2021, de l'ordre de 26,9 M$, regroupe les contributions volontaires évaluées et des contributions extrabudgétaires prévisibles : 10,9 M$ au titre du budget ordinaire (dont 8,3 M$ pour les coûts de personnel et 2,6 millions de dollars pour les opérations), 2,6 M$ de contributions volontaires déjà en cours au moment de la préparation du 40 C/5 et un objectif de mobilisation des ressources de 13,2 millions de dollars. Telles sont les conditions de départ pour la planification du programme et du budget pour la première période biennale 2022-2023.
4. La COI a fêté son soixantième anniversaire en 2020. Ses services font l’objet d’une demande croissante dans le monde. Actuellement, la COI peut être décrite comme une organisation intergouvernementale dont les programmes sont très solides, mais dont la situation financière est instable. La proclamation de la Décennie par 193 États membres des Nations Unies et observateurs à l’Assemblée générale des Nations Unies, en 2017, a clairement exprimé à quel point les sciences océaniques étaient nécessaires à l’humanité. Particulièrement sensible à cette idée, les États membres de la COI ont adopté, à la 30e session de leur Assemblée (2019), la [résolution XXX-3](http://legacy.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=24888) par laquelle ils prient le Secrétaire exécutif de la Commission d’établir « *une estimation du budget nécessaire pour faire fonctionner la COI de manière optimale, afin d’identifier les ressources supplémentaires qui pourraient être obtenues et les moyens de les mobiliser*». Ce travail a débuté.
5. Pendant la période intersessions, il a été difficile d'évaluer ce dont la COI aurait réellement besoin car il n'était pas garanti que la COI se voit confier la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de la Décennie. Parallèlement, d'importants développements ont eu lieu dans le domaine de la gestion des océans, notamment grâce aux délibérations du groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. La Conférence des Nations unies sur les océans de 2020 a été reportée, tout comme la 26e Conférence des parties à la CCNUCC, qui devait devenir la première « Conférence des parties bleue ». La Conférence intergouvernementale des Nations unies sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ([BBNJ](https://www.un.org/bbnj/) a également été considérablement retardée alors qu'elle envisageait de demander à la COI d'étendre ses services en matière de capacité scientifique et de transfert des techniques marine. Cela étant, il est encore difficile d'anticiper toute la portée potentielle future des activités nécessaires. Cette incertitude pourrait également avoir une incidence sur les discussions relatives à la stratégie à moyen terme de la COI pour la période 2022-2029. L’analyse initiale du Secrétariat envisage deux options :
* le scénario d'une « COI saine », qui garantit la capacité du Secrétariat à soutenir le portefeuille d'activités actuel (qui comprend désormais la coordination de la Décennie, la poursuite des travaux de la COI sur la planification des océans, y compris l'aménagement de l'espace marin, des travaux plus demandeurs en matière de ressources dans les régions et des activités dans les domaines de la connaissance des océans et de la communication) ;
* Et un scénario hypothétique d'une « COI optimale » qui serait en mesure de soutenir l'alliance émergente entre science et gestion des océans. Cette configuration n'est toujours pas claire en raison des négociations en cours aux Nations unies et de l'évolution de la gouvernance des océans. Des consultations avec les États membres seront nécessaires pour mener à bien cet exercice crucial de planification stratégique.
1. Les besoins plus immédiats en matière de budget et de personnel seront déterminés par les orientations stratégiques de la stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et par les attentes à l'égard de la COI au cours de cette période. En 2022-2025, la COI continuera de chercher à aligner les objectifs de la Décennie sur les programmes et activités de la COI, avec une attention particulière pour ceux qui traitent des lacunes critiques dans les connaissances scientifiques, et notamment la compréhension des multiples facteurs de stress océaniques pertinents pour la gestion écosystémique, la prévision de l'état des océans, l'adaptation au changement climatique, l'élaboration de solutions pour la santé des océans et la protection de l'environnement marin, l'alerte aux dangers océaniques menaçant la vie, les approches de la gestion des océans, ainsi que le renforcement des capacités des États membres. La vision émergente des ressources et du personnel futurs de la COI doit refléter les nouvelles réalités économiques, politiques et sociétales du monde post-pandémie de COVID-19, ainsi que le futur budget prévu de l'UNESCO.
2. Comme s’en souviendront les États membres, alors que le programme de l’UNESCO est défini pour la période quadriennale 2022-2025, la Conférence générale de l’UNESCO a décidé de maintenir le cycle biennal pour la répartition du budget. Pour l'exercice 2022-2023, à condition que l'enveloppe globale de l'UNESCO reste la même (534,6 M$), l'allocation nette de la COI provenant des contributions mises en recouvrement auprès des États membres de l'UNESCO, comme suggéré à la 211e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, serait de 11,2 M$. La COI a l'intention et l'ambition de collecter 16,2 millions de dollars en contributions volontaires, en plus des 4,4 millions de dollars déjà disponibles. Bien que le budget ordinaire global pour l'exercice biennal soit nominalement un peu plus élevé que les chiffres pour 2020-2021 (11,2 M$ contre 10,9 M$), le budget disponible pour les opérations dans le nouvel exercice biennal devrait être considérablement plus faible en raison d'une augmentation des coûts de personnel. Avec la nouvelle approche globale et transparente de la présentation des coûts du personnel dans le budget de l'UNESCO, l'ensemble des coûts anticipés du personnel est maintenant reflété dans les secteurs/bureaux où ce personnel travaille et produit des résultats. Cela devrait permettre aux secteurs/bureaux de disposer d'une plus grande souplesse dans la gestion de leurs dépenses de personnel en fonction des besoins tout au long de l'exercice biennal.
3. L'opportunité et la responsabilité présentées par la Décennie à la COI nécessitent une évaluation stratégique et une décision sur les domaines à investir. Le volume de travail du secrétariat de la COI est en augmentation. Les ressources pour les activités provenant des contributions obligatoires des États membres de l'UNESCO sont en baisse. La seule justification d'une prestation adéquate est de renforcer la capacité de la Commission à mobiliser des ressources supplémentaires. Dans ce contexte, le choix du Secrétaire exécutif est d'investir dans les ressources humaines de la COI, son plus grand atout, dans l'espoir qu'une équipe plus forte sera en mesure de répondre de manière adéquate à une demande accrue du travail essentiel de la COI pour permettre une gestion des océans basée sur la science. Il est nécessaire d'investir dans le personnel de la COI, en élevant son profil au niveau correspondant à notre vision d'une Décennie véritablement transformatrice, afin de réunir davantage de ressources pour une Unité de coordination de la Décennie efficace et efficiente et pour toutes les activités de programme de la COI. C'est cette vision qui permet d'augmenter les projections de contributions volontaires.
4. Le programme et le budget de la COI pour 2022-2023, qui marque le début du mandat stratégique 2022-2029, nécessitent une réflexion approfondie de la part de ses États membres. Une fois encore, les États membres sont renvoyés à l'article 11.3 des Statuts de la COI qui décrit la possibilité pour la COI d'agir en tant que mécanisme spécialisé commun du système des Nations Unies ainsi qu'à l'article 10.4 qui permet à la Commission de prendre tout arrangement financier supplémentaire qu'elle juge nécessaire à l'exécution d'un programme de travail. Un leadership moderne passe obligatoirement par des partenariats. La recherche de partenariats stratégiques adéquats semble être le moyen pour la COI de conserver et de renforcer son rôle de coordinateur et d’animateur faisant autorité en matière de sciences et de services océaniques en faveur du développement durable.

**PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2022–2025, PREMIER EXERCICE BIENNAL: 2022–2023**



*[abstract from document* [*41 C/5 Draft*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000375756.locale%3Dfr)*, volume 2****: Projet de programme et de budget, Premier exercice biennal: 2022-2023.****]*

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**

03001 La période 2022-2025 pourrait être marquée par une transition accélérée vers une gestion intégrée durable des océans, laquelle pourrait entraîner une inversion au moins partielle du déclin de la santé des océans. Guidée par les objectifs de haut niveau de sa Stratégie pour 2014-2021, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a contribué à amorcer ce changement fondamental naissant et la vision qui le sous-tend. Elle a coordonné un Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), facilité les échanges internationaux de données et la recherche de pointe, dirigé des services océaniques et contribué à des évaluations, œuvré à l’interface science-politique-société, soutenu le développement des capacités dans ses 150 États membres et entrepris un effort sans précédent – de par son caractère inclusif, son ambition, son ampleur et son intensité – pour préparer la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (ci-après dénommée la « Décennie pour les sciences océanique »). Cette Décennie offrira aux pays une occasion exceptionnelle de travailler ensemble afin de produire les connaissances océanographiques mondiales nécessaires pour favoriser le développement durable de notre système océanique commun, car elle mettra en lumière les bénéfices de la COI et de ses programmes pour la société. À compter de 2021, la COI a la responsabilité majeure de soutenir et de faciliter la mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques et de rendre compte régulièrement aux États membres et à l’ONU des progrès accomplis, ce qui incitera fortement à appliquer les priorités mondiales définies collectivement.

03002 La pandémie de COVID-19 a eu des incidences sur la COI et les activités océaniques, mais la Commission a ajusté son travail pour atténuer ces effets néfastes. Le confinement a eu un impact négatif sur les observations océaniques. La communauté des observateurs a fait preuve de résilience et a trouvé des solutions pour maintenir le système en fonctionnement autant que possible, notamment en renforçant la collaboration internationale. La nécessité de maintenir des distances physiques a modifié les modalités de réaction aux alertes aux tsunamis. La COI a donc publié des consignes actualisées pour l’évacuation en cas de contraintes de confinement. Les pressions post-crise pourraient conduire à une nouvelle réduction du budget global encore très modeste que les pays consacrent à la recherche océanographique. Par le biais de son Rapport mondial sur les sciences océaniques, la COI continuera de surveiller les tendances qui pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité collective à atténuer les changements océaniques à venir, à nous y adapter et à « reconstruire en mieux ». Alors que les populations humaines continuent de croître, la société se tourne vers l’océan pour y puiser de plus grandes quantités de nourriture, des ressources et des services à l’appui du développement économique et du bien-être social, y compris de la santé humaine. La mise en place et la gestion d’une économie océanique durable nécessiteront des connaissances scientifiques, des données et des informations, des services et des outils d’aide à la décision, lesquels guideront les investissements actuels et futurs tout en assurant la résilience et la santé à long terme de l’écosystème océanique.

03003 Au cours de la période 2022-2025, la COI contribuera à la réalisation de l’Objectif stratégique 2 du Projet de stratégie à moyen terme – Œuvrer à l’édification de sociétés durables et à la protection de l’environnement par la promotion de la science, de la technologie, de l’innovation et du patrimoine naturel, et à son Effet 3 – Renforcer la connaissance en faveur de l’action climatique, du respect de la biodiversité, de la gestion de l’eau et de l’océan, et de la réduction des risques de catastrophe. La COI continuera de renforcer sa coopération avec plusieurs programmes de l’UNESCO et de tirer le meilleur parti possible de l’avantage comparatif que représente l’approche pluridisciplinaire de l’Organisation concernant les grandes problématiques sociétales. En coopérant avec le Secteur de l’éducation pour intégrer plus efficacement l’initiation à l’océan dans les programmes scolaires, la COI contribuera également à la réalisation de l’Effet 1 – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu’au programme intersectoriel – Unis pour la planète : renforcement de l’éducation à l’environnement pour relever les défis environnementaux mondiaux. La COI poursuivra sa collaboration avec le Programme hydrologique intergouvernemental concernant la gestion des eaux transfrontières et les interactions entre eau douce et eau marine. En outre, elle continuera de contribuer aux activités intersectorielles de l’UNESCO dans le domaine du changement climatique et de la perte de biodiversité, en se concentrant sur la dimension océanique. En tant que catalyseur de la coopération régionale et internationale en sciences océaniques, la COI contribuera aussi indirectement à la réalisation de l’Effet 4 – Faire avancer la coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l’innovation. La coopération de la COI avec la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et avec le Centre du patrimoine mondial (sites marins), qui sera renforcée dans le contexte de la Décennie pour les sciences océaniques, ainsi que son travail sur les mégalopoles côtières – segment des mégalopoles qui connaît la croissance la plus rapide – contribueront à la réalisation de l’Effet 5, qui relève du Secteur de la culture. En outre, la COI participera au programme intersectoriel « Unis pour la planète » en s’occupant de la dimension océanique des systèmes de connaissance utilisés pour faire face au changement climatique et favoriser une gestion durable des écosystèmes océaniques.

03004 Le Secrétariat de la COI est le seul mécanisme intergouvernemental du système des Nations Unies entièrement consacré au développement des sciences océaniques. Tous les audits et les évaluations de la COI effectués récemment ont indiqué que si la Commission représentait un investissement particulièrement productif et rentable des États membres en faveur de futurs services océaniques durables fondés sur le savoir, cet investissement était nettement insuffisant, et que la Commission manquait de personnel et de ressources pour pouvoir s’acquitter de son mandat de plus en plus vaste.

03005 En dépit d’un budget limité au titre du Programme ordinaire, la COI ne cesse de voir la portée de son action s’étendre. Des changements stratégiques sont nécessaires pour que la Commission dirige la coordination de la recherche océanique sur des sujets importants tels que l’acidification des océans, la désoxygénation, les impacts des multiples facteurs de stress sur la biodiversité marine, tout en poursuivant ses efforts visant à maintenir et à accroître les observations mondiales et la collecte de données pertinentes et nécessaires pour la société, dans le cadre du GOOS. La Conférence intergouvernementale chargée d’élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale envisage de confier au Secrétariat de la COI la coordination du travail de renforcement des capacités connexe. La Commission est également de plus en plus considérée comme un organisme clé fournissant des connaissances sur les océans à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et contribuant à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité marine dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

03006 Le Programme 2030 comporte une dimension océanographique majeure. La Décennie pour les sciences océaniques, coordonnée par la COI, permettra de mettre à profit, d’encourager et de coordonner les efforts de recherche et de production de connaissances à tous les niveaux, afin de soutenir la fourniture des informations et l’exécution des actions et des solutions nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Les avantages directs et indirects pour l’humanité de la bonne santé des océans et du travail de la COI se manifesteront dans les nombreuses facettes du développement durable (voir l’analyse de la contribution de la COI aux ODD et aux cibles correspondantes). Par exemple, les connaissances quantitatives relatives aux océans peuvent permettre de réduire les retards concernant le carbone pour atteindre les objectifs ambitieux de l’Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC (ODD 13), de produire durablement davantage de nourriture à partir des océans (ODD 2), de produire de plus grandes quantités d’énergie renouvelable (ODD 7) et de stimuler de nouveaux processus économiques (ODD 1 et 9). La Décennie pour les sciences océaniques a été conçue pour développer au maximum ces possibilités vitales pour l’humanité. L’action de la COI est essentielle pour atteindre l’ODD 4 et ses cibles. La Commission continuera de jouer le rôle d’organisme des Nations Unies responsable de l’établissement des rapports au sujet de deux cibles des ODD – les cibles 14.3 et 14.a – ainsi que d’aider le PNUE à faire rapport sur les aspects scientifiques des cibles 14.1 et 14.2. Elle continuera également de diriger la coordination mondiale des recherches sur l’acidification et la désoxygénation des océans, et renforcera son travail de pionnier sur les interactions entre les multiples facteurs de stress océanique – ouvrant ainsi la voie à une gestion des écosystèmes fondée sur la science. La COI est le fleuron de la nouvelle recherche coordonnée sur l’avenir des puits de carbone océaniques, ainsi qu’une participante active à l’Initiative « Carbone bleu ». Elle continuera de fournir une assistance technique au Groupe d’experts des Nations Unies pour l’élaboration de solutions océaniques visant à atténuer le changement climatique par le biais du stockage du carbone, ainsi que de coordonner le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) et le programme d’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE), grâce à un système mondial d’unités et de centres nationaux de données et à diverses bases de données, telles que le Système d’informations sur la biodiversité des océans (OBIS) et la Base de données océaniques mondiales (WOD).

03007 La COI poursuivra le développement du Système mondial de données et d’information océanographiques (ODIS), lequel facilitera grandement le partage de ces données et informations avec un large éventail de parties prenantes, conformément aux objectifs de la Décennie pour les sciences océaniques. D’autre part, la Commission continuera de fournir une contribution directe essentielle à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en coordonnant le réseau intergouvernemental constitué de quatre systèmes régionaux d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets ; en définissant des normes au niveau mondial en matière d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets ; et en coordonnant 13 prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) qui assurent des services opérationnels 24 heures sur 24. À l’avenir, la COI élaborera un plan décennal de recherche-développement pour un programme relatif aux tsunamis s’inscrivant dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. Elle met également en place une série de nouveaux services océaniques, tels que des alertes sur les efflorescences algales nuisibles. En s’appuyant sur son programme concernant la planification de l’espace marin, la gestion intégrée des zones côtières et les partenariats mondiaux pour les grands écosystèmes marins, la Commission continuera de promouvoir de nouveaux moyens de gérer les océans qui permettront d’améliorer la résilience des communautés, de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l’adaptation au changement climatique, d’intégrer les services écosystémiques marins dans les cadres d’évaluation nationaux et de conserver les écosystèmes et les ressources essentiels grâce aux zones marines protégées. Avec une multitude d’activités contribuant à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, la COI sera en mesure d’informer ses États membres et la vaste communauté des parties prenantes au sujet de l’état de l’océan et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie par le biais d’une nouvelle publication phare, le « Rapport sur l’état de l’océan».

03008 La COI accordera une attention particulière au renforcement de son impact régional, national et local. Au niveau régional, la Commission continuera de développer ses organes subsidiaires régionaux en s’attachant à en faire des agents efficaces de la promotion des sciences les organisations régionales et les organes subsidiaires des organisations partenaires, permettant de disposer de données et d’informations océanographiques plus ouvertes et accessibles, contribuera à répondre aux besoins liés aux océans des pays et des communautés locales.

03009 Le développement des capacités restera une activité clé de la COI. Afin de créer les conditions de relations plus harmonieuses entre les êtres humains et l’océan, la COI continuera de mener des activités d’initiation à l’océan, de développer ses activités de communication innovantes ciblant de larges catégories de parties prenantes, d’améliorer son dialogue avec les détenteurs de savoirs autochtones et de renforcer l’engagement et la participation des jeunes.

03010 La mobilisation active de ressources extrabudgétaires (financières et humaines) sera poursuivie et étendue. La visibilité et le leadership acquis par la COI dans les dimensions du programme de développement durable qui concernent les sciences océaniques, renforcées par le professionnalisme et l’énergie de son personnel, offrent des possibilités accrues de lever des fonds. Même si tout continuera d’être mis en œuvre pour élargir la portée et les partenariats, le soutien des États membres restera essentiel pour assurer les niveaux de ressources permettant de fournir les solutions basées sur les océans indispensables au développement durable. En élaborant conjointement divers types d’activités et en mettant l’accent sur leur impact économique, ce qui permettra d’évaluer plus clairement son travail, la Commission s’efforcera de créer les conditions nécessaires à son renforcement et à une exécution accrue au service de la durabilité mondiale.

***Priorité globale Afrique***

03011 L’Afrique s’intéresse de très près à l’économie durable des océans. Pour permettre un retour économique important en aval, le travail fondamental de la COI au profit de la priorité globale Afrique commencera en amont, par la mise en place d’un système africain efficace d’observation de l’océan, le renforcement des activités de formation, la mise à disposition de moyens modernes de gestion des données, et l’application des connaissances et des bonnes pratiques au développement de la gestion des zones côtières, de la planification de l’espace marin et de la gestion des écosystèmes marins, l’objectif étant de produire davantage de richesses et d’aider les pays à faire face aux diverses manifestations du changement climatique. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il faudra mobiliser des ressources importantes et coordonner les efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux. La Décennie pour les sciences océaniques, coordonnée par la COI, poursuivra la dynamique de la « Décennie africaine des mers et des océans » (2015-2025), et créera des synergies avec les initiatives de l’Union africaine.

***Priorité globale Égalité des genres***

03012 La contribution de la COI à la priorité globale Égalité des genres consistera notamment à faire en sorte que la coopération scientifique internationale en faveur de la paix et de la durabilité favorise l’égalité en matière de représentation et d’expression des femmes et des hommes, ainsi qu’à créer les conditions nécessaires pour que les femmes et les hommes deviennent des acteurs en matière d’atténuation, d’adaptation, de résilience et de durabilité. La COI continuera de surveiller la situation de l’égalité des genres dans les sciences océaniques. Des données clés ventilées par sexe seront intégrées au portail consacré au Rapport mondial sur les sciences océaniques, qui les mettra à la disposition des utilisateurs pour guider les investissements et les efforts de développement des capacités. La Commission favorisera également la mise en place de réseaux de jeunes spécialistes des océans et cherchera à soutenir leur formation professionnelle et leur participation aux affaires maritimes, sur une base équitable et respectueuse de la parité hommes-femmes.

***Groupes prioritaires***

03013 Guidée par les Modalités d’action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et par le Plan d’action de l’UNESCO pour les PEID, la COI agira en tant que fervent défenseur des PEID, dans le cadre d’un dialogue accru avec ces États et en tenant compte de l’enquête qu’elle a récemment menée sur les besoins en matière de développement des capacités, laquelle décrivait les intérêts spécifiques des États insulaires. Elle continuera de fournir des services d’alerte aux tsunamis en mettant particulièrement l’accent sur la préparation des pays dans le cadre de son programme pilote « Tsunami Ready ». Le Programme mondial de recherche sur le climat, coparrainé par la COI, aidera les PEID à faire face aux conséquences de l’élévation du niveau de la mer et de ses variations régionales. La formation aux affaires maritimes sera renforcée. Elle commencera pour la première fois dans le Pacifique et sera axée sur le développement des capacités des PEID dans le domaine des sciences et des technologies océanographiques, ainsi que sur l’amélioration de la coopération en vue de la gestion de tous les aspects liés à la santé des océans, y compris les effets de l’acidification des océans et les impacts des espèces envahissantes. La COI aidera les PEID des Caraïbes en mettant en place des services de surveillance des sargasses. Une attention particulière devra être portée à la désignation de divers points focaux ou points de contact dans les PEID pour garantir et faciliter la participation active de ces États aux activités de programme et aux initiatives de renforcement des capacités de la COI.

03014 La Commission continuera de renforcer sa capacité de mobilisation en coopérant avec un nombre accru de partenaires nationaux, régionaux et internationaux appartenant aux communautés scientifiques, aux gouvernements, au secteur privé et aux organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de la recherche océanographique, des services opérationnels, de l’interface science-politiques-société, de la technologie et de l’innovation, de l’éducation et du financement de la science, dans le but de faire progresser la production de connaissances, de données et d’informations permettant d’éclairer l’élaboration d’actions efficaces. La Décennie constituera un pilier supplémentaire pour atteindre ces objectifs grâce à de nouveaux partenariats innovants. Les partenariats en faveur du développement des capacités, les outils de planification de l’espace marin, les initiatives transdisciplinaires et multipartites dans les domaines des sciences océaniques, de l’observation, des données et des informations contribueront à créer un environnement propice à la mobilisation des praticiens, des décideurs et du secteur privé au service de l’élaboration et de l’utilisation de solutions fondées sur les sciences. Les États membres continueront de s’impliquer par le biais des cadres de coordination existants de la COI et de la Décennie, tandis que le mandat technique et scientifique traditionnel sera élargi et que l’attention des parties prenantes nationales œuvrant dans le domaine des océans sera appelée sur la valeur socioéconomique des activités de la COI. De nouvelles formes de coopération et, potentiellement, des liens formels plus étroits seront envisagés entre la COI et d’autres organismes du système des Nations Unies, étant entendu que les sciences océaniques représentent une nécessité fondamentale et transversale pour la réalisation des missions d’autres institutions du système.

1. **Commission océanographique intergouvernementale :
Axe d’action pour 2022-2025**

**EFFET 3**

**Renforcer la connaissance en faveur de l’action climatique, du respect de la biodiversité, de la gestion de l’eau et de l’océan, et de la réduction des risques de catastrophe**

**PRODUIT 3.IOC1 : Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d’élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d’inverser le déclin de la santé des océans et d’accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans[[1]](#footnote-2)**

03015 Le Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 a pour ambition de « réunir les gouvernements et la communauté scientifique au service de « L’océan dont nous avons besoin pour le futur que nous voulons » ». Par la coopération internationale, la COI aspire à constituer des connaissances scientifiques et à les appliquer afin d’atteindre les objectifs de haut niveau ci-après, en veillant particulièrement à ce que les États membres aient la capacité de les réaliser:

1. un océan sain et des services écosystémiques marins durables ;

2. des systèmes d’alerte efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ;

3. la résilience au changement climatique et la contribution à l’atténuation de ses effets ;

4. des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans ;

5. l’anticipation des questions émergentes dans le domaine de l’océanographie.

***Objectif 1 – Un océan sain et des services écosystémiques marins durables***

03016 L’amélioration de la compréhension scientifique des écosystèmes océaniques, la définition d’indicateurs fiables de leur santé et la compréhension de la vulnérabilité des écosystèmes, par exemple en ce qui concerne les facteurs de stress multiples, sont essentielles pour surveiller et anticiper la santé et la résilience des écosystèmes et pour mettre en place une gestion écosystémique, fondement d’une économie océanique durable et d’une meilleure gouvernance des océans. Les principales parties prenantes doivent mieux coordonner leurs travaux de recherche et de gestion des écosystèmes et resserrer leur coopération en la matière.

***Objectif 2 – Des systèmes d’alerte efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans***

03017 Avec l’accélération de l’aménagement du littoral et face à un environnement en pleine mutation, la société devient de plus en plus vulnérable aux aléas côtiers tels que les tsunamis, les cyclones tropicaux, les inondations côtières et les efflorescences algales nuisibles, pour ne citer que quelques exemples. Les pays doivent connaître ces aléas et s’y préparer ; ils doivent également avoir accès aux informations nécessaires à la planification de l’adaptation côtière, à l’atténuation des risques ainsi qu’à la sécurité des activités maritimes. Cela nécessite de poursuivre la mise en place de systèmes d’observation et de prévision océaniques et côtières et d’élaborer une série d’outils d’aide à la prise de décisions sur le plan local, y compris des systèmes d’alerte rapide.

***Objectif 3 La résilience au changement climatique et la contribution à son atténuation***

03018 Le changement et la variabilité climatiques entraînent une évolution des températures, une modification du profil et de l’intensité des cyclones tropicaux, des tempêtes, des précipitations et des épisodes de sécheresse, ainsi qu’une élévation du niveau de la mer, entre autres. En outre, les émissions de carbone entraînent une acidification des océans. Les effets combinés se manifestent par la désoxygénation des océans, l’érosion côtière, etc. De nombreux objectifs de développement humain, tels que la sécurité alimentaire et la santé, l’accès aux ressources en eau et la préparation aux catastrophes, sont menacés par le changement climatique. Les océans jouent un rôle capital dans la régulation du climat. Il est donc nécessaire de mener une action mondiale coordonnée pour inclure pleinement la dimension océanique dans le contexte de l’amélioration de nos capacités de compréhension et de prédiction du changement climatique et de ses effets sur les océans, en donnant des orientations pour l’élaboration et l’accélération de la mise en œuvre de stratégies d’adaptation et d’atténuation efficaces.

***Objectif 4 – Des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans***

03019 Une économie océanique est durable lorsque les activités sont menées en harmonie avec la capacité à long terme des écosystèmes océaniques de les soutenir. Pour atteindre un tel équilibre, il faut des observations océaniques, des services et produits de données adaptés aux besoins, des évaluations scientifiques, un suivi de la santé des écosystèmes océaniques et des prévisions en la matière. Il est nécessaire de disposer d’outils de gestion des océans fondés sur les connaissances, tels que la planification de l’espace marin, la gestion des zones côtières, les zones marines protégées et la gestion des grands écosystèmes marins, pour que les acteurs du secteur des océans puissent définir des objectifs environnementaux et socioéconomiques, élaborer des plans opérationnels, définir des limites sûres et des principes directeurs pour les opérations, et réduire les conflits entre les multiples utilisations de l’espace océanique.

***Objectif 5 – Anticipation des questions émergentes dans le domaine de l’océanographie***

03020 Les océans restent l’un des domaines environnementaux les moins étudiés du système terrestre. Des découvertes océanographiques sont encore possibles. Dans le domaine océanique, de nouvelles questions émergent constamment et sont susceptibles d’influer sur la santé des écosystèmes océaniques ainsi que sur le bien-être humain. De nouveaux facteurs de stress, tels que les nouveaux contaminants ou les pressions exercées par de nouvelles activités, peuvent venir s’ajouter à des facteurs de stress connus tels que l’acidification des océans, la modification du cycle du carbone océanique, la désoxygénation et le changement climatique, et ainsi avoir des répercussions complexes sur les écosystèmes. La recherche de pointe, l’innovation et le développement technologique, notamment en matière d’observations et de mise en place d’un « écosystème mondial de données et d’informations », devraient accroître notre capacité d’anticiper ces problématiques émergentes, d’éclairer la formulation des politiques, y compris dans le contexte des conventions régionales et mondiales pertinentes, et de proposer en temps opportun des solutions faisant appel aux parties prenantes concernées.

1. **Commission océanographique intergouvernementale : Matrice de résultats**

**EFFET 3**

**Renforcer la connaissance en faveur de l’action climatique, du respect de la biodiversité, de la gestion de l’eau et de l’océan, et de la réduction des risques de catastrophe**

**PRODUIT 3.IOC1 : Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d’élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d’inverser le déclin de la santé des océans et d’accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Indicateurs de performance*** | ***Données initiales*** | ***Cibles pour 2023*** |
| 1. Nombre d’États membres ayant recours à des experts participant activement à la conception et à la mise en œuvre d’activités de recherche océanique, produisant ainsi des connaissances pour répondre aux grandes questions relatives à la durabilité | 1. *Experts de 51 États membres, dont 13 d’Afrique et 5 de PEID (37 % de femmes)*
2. *14.3.1 (acidification des océans) : 25 États membres,*

*dont 5 en Afrique et 1 PEID* | 1. *Experts de 60 États membres, dont 15 d’Afrique et 10 de PEID (45 % de femmes)*
2. *40 États membres, dont 8 en Afrique et 3 PEID*
 |
| 2. Nombre d’États membres contribuant à faire progresser l’observation océanique et la gestion des données grâce au Système d’observation de l’océan (GOOS)et au Système de données et d’information océanographiques (ODIS), fournissant ainsi des informations cruciales pour des solutions fondées sur la science | 1. *ODIS : pas de données initiales (nouvelle activité)*
2. *GOOS : 66 États membres, dont 11 en Afrique et 8 PEID*
 | 1. *25 États membres dont 5 PEID (y compris 2 PEID d’Afrique)*

*(40 % de femmes parmi les experts)*1. *70 États membres,*

*dont 13 en Afrique et 10 PEID**(40 % de femmes parmi les experts mobilisés)* |
| 3. Nombre d’États membres disposant de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d’alerte rapide et faire progresser la préparation et la résilience aux risques de tsunami et aux autres aléas liés aux océans | *139 États membres,**dont 9 en Afrique et 28 PEID* | *142 États membres,**dont 12 en Afrique et 29 PEID* |
| 4. Nombre d’États membres fournissant des données et des informations au service des évaluations, des bases de données mondiales, de l’interface science-politique à l’appui d’une gestion durable des océans et de la prise de décision | *50 États membres, dont 8 en Afrique et 5 PEID, fournissant des données par le**biais de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), du suivi des ODD**et de l’Évaluation mondiale des océans (WOA)* | *70 États membres,**dont 10 en Afrique et 8 PEID* |
| 5. Nombre d’États membres ayant bénéficié de soutien pour la mise en œuvre de plans de gestion des océans fondés sur la science et de solutions transformatrices en faveur du développement durable | 1. *53 États membres, dont 11 en Afrique et 7 PEID, collaborant grâce au mécanisme de la Décennie*
2. *80 États membres, dont 13 en Afrique et 10 PEID, participant à la mise en œuvre de la feuille de route pour la PEM*
 | 1. *80 États membres,*

*dont 15 en Afrique et 10 PEID*1. *100 États membres,*

*dont 16 en Afrique et 14 PEID* |
| 6. Nombre d’États membres ayant bénéficié de soutien pour renforcer leurs capacités en matière de recherche scientifique,d’observation et de services relatifs aux océans et à la biodiversité grâce au développement des capacités proposé par la COI | 1. *14.a.1 (Rapport mondial sur les sciences océaniques) : 53 États membres,*

*dont 13 en Afrique et 4 PEID*1. *38 États membres en Afrique, 30 en Amérique latine et dans les Caraïbes,*

*22 dans le Pacifique occidental et 16 dans la région de l’océan Indien/du Golfe ;**10 PEID, dont 5 en Afrique ; égalité des**genres : données initiales indisponibles* | 1. *58 États membres,*

*dont 15 en Afrique et 5 PEID*1. *38 États membres en Afrique, 30 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 22 dans le Pacifique occidental*

*et 16 dans la région de l’océan Indien/ du Golfe ; 15 PEID, dont 5 en Afrique ; cible d’égalité des genres : 40 % de**femmes* |
| 7. [[2]](#footnote-3)Nombre d’États membres ayant accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues sur l’initiation à l’océan\* | *Pas de données initiales* | *80 États membres,**dont 8 en Afrique et 10 PEID* |

1. **Commission océanographique intergouvernementale : Ressources**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **COI** | **Budget intégré par produit et par source de financement sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M$** | **(en milliers de dollars des États-Unis)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Produit** | **Répartition par source de financement** | **Total3** |
| **Programme ordinaire1** | **Fonds générateurs de recettes** | **Contributions volontaires** | **Total Contributions volontaires** |
| Compte spécial pour les frais de gestion2- part descontributions volontaires | Contributions volontaires déjà reçues | Écart (fonds à mobiliser) |
| 3.IOC1 Les États membres reçoivent un soutien critique 11 236 - - 4 386 16 193pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d’élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d’inverserle déclin de la santé des océans et d’accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans | **20 579** | **31 815** |
| **Total, COI 11 236 - - 4 386 16 193** | **20 579** | **31 815** |

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.
2. Le Compte spécial pour les frais de gestion est financé à 56 % par le budget du Programme ordinaire et à 44 % par les montants prélevés au titre des dépenses d’appui au programme sur les projets financés par des contributions volontaires.
3. Les chiffres du budget comprennent la contribution de la Commission océanographique intergouvernementale aux programmes intersectoriels et aux produits correspondants, comme indiqué dans la stratégie de mise en œuvre.



Écart (fonds à mobiliser)

Contributions volontaires

Programme ordinaire

**(en milliers de dollars des États-Unis)**

**Total du budget intégré par produit et par source de financement**

1. Les tableaux et graphiques ci-dessous accompagnent la présentation du projet de programme et de budget de la COI 41 C/5. Ils constituent le cadre budgétaire intégré complet du projet 41 C/5 (2022-2023), et fournissent notamment les propositions d’allocations par fonctions et par activités, ainsi que des comparatifs avec le document 40 C/5 (2020-2021).





|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **IOC Function** | **40 C/5 (2020-2021) IBF** | **Draft 41 C/5 (2022-2023) IBF** |
| **RB** | **VC in hand** | **VC gap** | **Total**  | **RB** | **VC in hand** | **VC gap** | **Total** |
| A | 205,000 | 50,000 | 994,000 | 1,249,000 | 135,745 | 203,400 | 550,000 | 889,145 |
| B | 567,000 | 220,000 | 1,722,200 | 2,509,200 | 503,205 | 1,714,500 | 3,382,000 | 5,599,705 |
| C | 450,000 | 550,000 | 2,130,000 | 3,130,000 | 261,045 | 578,977 | 3,000,000 | 3,840,022 |
| D | 267,000 | 0 | 2,016,000 | 2,283,000 | 136,235 | 171,980 | 900,000 | 1,208,215 |
| E | 547,908 | 1,630,000 | 4,123,000 | 6,300,908 | 448,760 | 515,400 | 5,436,000 | 6,400,160 |
| F | 394,100 | 150,000 | 2,175,000 | 2,719,100 | 228,418 | 1,201,983 | 2,925,000 | 4,355,401 |
| Common costs | 171,292 |   |   | 171,292 | 121,392 |   |   | 121,392 |
| Staff (RB) | 8,271,700 |   |   | 8,271,700 | 9,401,200 |   |   | 9,401,200 |
| **TOTAL** | **10,874,000** | **2,600,000** | **13,160,200** | **26,634,200** | **11,236,000** | **4,386,240** | **16,193,000** | **31,815,240** |

**PROPOSITIONS D’ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE COMPTE SPÉCIAL
DE LA COI 2022-2023**



1. D'après le cadre de fonctions approuvé figurant dans le Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029.. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cet indicateur s’avère également pertinent dans le cadre du produit intersectoriel 1.IP1 sur le renforcement des capacités pour améliorer la qualité de l’éducation, favoriser la créativité et promouvoir le respect de la diversité culturelle [↑](#footnote-ref-3)